

À l'occasion des élections législatives et européennes du 7 juin 2009, la Ligue des droits de l'Homme (ALOS-LDH) a décidé d'adresser aux partis politiques luxembourgeois un questionnaire afin de faire ressortir leurs positions sur les Droits de l'Homme au Luxembourg.

1) Constitution luxembourgeoise et institutions

- a. Comment votre parti politique entend-il s'engager concrètement pour le respect de la séparation des pouvoirs ? Comment vous situez-vous par rapport à des tutelles ministérielles séparées pour la Justice et la Police ?

Déi Lénk s'engagent pour une stricte séparation des pouvoirs et constatent que l'exécutif a pris un rôle beaucoup trop prédominant. Pour assurer un bon fonctionnement aussi bien de la justice, de l'armée et de la police, il faudrait impérativement que ces trois domaines soient sous la tutelle de trois ministres différents.

- b. Quelles sont les mesures que vous préconisez pour garantir une justice indépendante, faciliter l'accès à la justice, des délais raisonnables de traitement des cas ?

Déi Lénk préconise les mesures suivantes :

1. Nominations des juges par un organe indépendant.
2. L'IGP dont sa constitution actuelle est inacceptable. A notre avis une commission indépendante devrait nommer des magistrats respectivement des représentants d'ONG's (organisations des Droits de l'Homme ; experts psychiatres, des criminologues, ...).
3. Nous constatons l'utilisation abusive de la détention provisoire, voyant la discussion en France au sujet des juges d'instruction, nous nous posons la question si une réforme dudit poste serait envisageable au Luxembourg.

2) Protection du citoyen et liberté individuelle

- a. Votre parti politique s'engage-t-il à mettre fin à l'emprisonnement de mineurs au Luxembourg dès la première année de la nouvelle législature ?

Absolument ! Notre organisation plaide dans ce sens depuis son existence, ceci constitue pour nous un scandale sans fin (voir rapports du CPT 1993 et 1997 ainsi que les rapports du ORK, SCAS, Parquet ainsi que pratiquement tous les partis politiques).

- b. Quel est la position de votre parti par rapport à un large débat parlementaire sur la politique carcérale au cours de la prochaine législature ?

Evidemment que ce débat doit avoir lieu, mais nous parlons d'un vrai débat incluant non seulement les parlementaires mais toute la société civile. Ce débat doit avoir lieu dans le grand public et non seulement à la Chambre des Députés, respectivement dans les commissions parlementaires.

- c. Quelle est la position de votre parti sur la surveillance par caméras vidéo de l'espace public et sur la protection des données à caractère personnel ?

Vidéo-Surveillance : L'accumulation des caméras dans l'espace public est plus qu'inquiétante !

A notre avis, ceci réduit la liberté de mouvement de tous les citoyens, d'autant plus que nous constatons que ces caméras surveillent souvent des surfaces non prévues par les règlements (par exemple : caméras « Dome », c'est-à-dire des caméras rotondes). Dans ce contexte, nous exigeons une loi et non un règlement grand-ducal. Au cas où Déi Lénk serait représenté à la chambre nous lancerons un large débat public dans ce sens avec la participation de la société civile.

- d. Quelle est votre position concernant l'introduction du témoignage anonyme en justice ?

Le témoignage anonyme existe déjà dans la loi concernant la répression des drogues. Le champ d'application du témoignage anonyme doit être utilisé dans un cadre très restreint et clairement défini par une loi et sous contrôle d'une commission parlementaire.

- e. Quel suivi entendez-vous donner aux rapports annuels du Médiateur et de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand (ORK) ?

Le médiateur ainsi que l'ORK demandent depuis des années la non-incarcération de mineurs à Schrassig, faits également dénoncés par des ONG's nationales et internationales, demandes qui sont lettre morte à ce jour. Nous saluons l'existence des deux organes.

- f. Envisagez-vous d'augmenter les moyens de l'ORK ?

Evidemment, nous pensons que l'ORK devrait avoir plus de moyens pour pouvoir plus de champs d'application.

- g. Quels moyens et compétences supplémentaires envisagez-vous d'attribuer au Centre pour l'Egalité de Traitement par analogie avec ceux de la HALDE française ?

En devrait éventuellement lui donner les moyens afin qu'il puisse avoir un accès jour et nuit au centre de « rétention » et tout autre lieu de détention.

- h. Envisagez-vous d'augmenter la confidentialité des recensements de la population et des recensements fiscaux, à commencer par la collecte des formulaires ?

Evidemment, ces documents devraient être traités uniquement par des agents sermontés.

- i. Quelles sont vos positions concernant le respect des Droits de l'Homme ainsi que l'introduction d'une charte des patients dans les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, les maisons de soins et les maisons de retraite et de gériatrie ?

Oui, le médiateur devrait avoir plusieurs postes qui s'occupent uniquement de ce domaine. Etant donné qu'il est sensé être indépendant. Une charte des patients doit être obligatoire dans tous les institutions qui hébergent des personnes en besoin. Un contrôle effectif sur le terrain doit avoir lieu.

3) Promotion des Droits de l'Homme

- a. Votre parti fera-t-il inscrire l'enseignement des Droits de l'Homme dans les programmes scolaires ?

Nous sommes de l'avis que l'enseignement des Droits de l'Homme doit être une partie centrale dans l'enseignement contemporain. Bien sûr faut-il donner les moyens à l'école pour pouvoir l'appliquer sur le terrain.

- b. Comptez-vous œuvrer pour la création d'une Maison des Droits de l'Homme ? (regroupement du Médiateur, de l'ORK, de la Commission Consultative des Droits de l'Homme Luxembourg et du Centre pour l'Egalité de Traitement)

Oui, bien sûr mais une maison des Droits de l'Homme où également d'autres ONG's agissant dans ce domaine devraient être représentées (par ex. : associations des avocats et autres).

4) Champ d'action des ONG

- a. Quel droit d'ester en justice votre parti accordera-t-il aux ONG œuvrant pour la défense des Droits de l'Homme ?

Nous réclamons ceci depuis des années.

5) Respect et application des conventions internationales

- a. Dans quels délais comptez-vous faire ratifier la Convention du 18 décembre 1990 sur les droits des migrants et de leurs familles et la Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées ?

Ceci est une urgence et doit être effectif dans les meilleurs délais !

- b. Les engagements militaires OPEX de l'armée luxembourgeoise sont-ils, d'après vous, couverts par la Charte des Nations Unies? Tout engagement de l'armée à l'étranger ne devrait-il pas procéder d'un vote du parlement ?

Nous sommes contre des missions militaires de l'armée luxembourgeoise « out of area » d'autant plus qu'il s'opèrent au sein de l'OTAN. La militarisation accrue de notre société nous inquiète et nous pensons qu'il est indiqué à démanteler notre armée et de la transformer en contingents non-armées. Aujourd'hui l'on mène des missions militaires sous la bannière de l'UE. Ceci va totalement à l'encontre de l'idée européenne. C'est aussi pour cette raison que Déi Lénk soutiennent activement le mouvement contre l'introduction du traité de Lisbonne qui légitimerait cette UE militaire. Evidemment que le Luxembourg devrait s'engager davantage au niveau de l'assemblée générale de l'ONU pour un désarmement massif et une politique anti-militariste et pacifique.